



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-CENTRE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALFRED

AVIS PUBLIC
PROJET DE RÈGLEMENT N°226-2026
CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, Raphaël Rioux, greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Alfred à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 mars 2026, le projet de règlement N°226-2026 ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N°226-2026 sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 19h, à la salle municipale au 9 route du Cap ;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 9 route du Cap, durant les heures d'ouverture.

Donné à Saint-Alfred, ce 4 mars 2026

Raphaël Rioux
Directeur général et greffier-trésorier par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Raphaël Rioux, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la municipalité de Saint-Alfred certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 4 mars 2026 entre 12h et 16h.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité de Saint-Alfred.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4^e jour de mars 2026

Raphaël Rioux
Directeur général et greffier-trésorier par intérim